

Liste des MAEC nouvellement incompatibles avec les SIE

Métropole**Grandes cultures**

RA_AL01_GC01	Suppression des traitements herbicides de synthèse
RA_AL01_GC02	Suppression des traitements pesticides de synthèse
RA_AL01_GC03	Réduction de 30 % des herbicides en 5 ans
RA_AL01_GC04	Réduction de 40% des herbicides en 5 ans
RA_AL01_GC05	Réduction de 35% des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 30 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)
RA_AL01_GC06	Réduction de 50 % des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 30 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)
RA_AL01_GC07	Réduction de 35 % des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 60 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)
RA_AL01_GC08	Réduction de 50 % des traitements hors-herbicides en 5 ans (au max. 60 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production dans la surface engagée)
RA_AL01_SGN1	Diversification de l'assolement et gestion économe des produits phytosanitaires

Monts du Lyonnais**Grandes cultures**

RA_NMDL_GC11	Réduire l'IFT herbicides de 40 % sur le bassin versant Loise Toranche
RA_NMDL_GC01	Réduire l'IFT herbicides de 40 % sur le bassin versant Brévenne Turdine

Coise**Grandes cultures**

RA_COI1_GC01	Réduire l'IFT herbicides de 40 %
RA_COI1_GC02	Maintien de l'IFT herbicides à -40%
RA_COI1_GC03	Réduire l'IFT herbicides de 25 %
RA_COI1_GC04	Absence de traitement herbicide
RA_COI2_GC01	Réduire l'IFT herbicides de 40 %
RA_COI2_GC02	Maintien de l'IFT herbicides à 40 %
RA_COI2_GC03	Réduire l'IFT herbicides de 25 %
RA_COI2_GC04	Absence de traitement herbicide

Garon**Grandes cultures**

RA_GAR1_GC01	Inciter les exploitants cultivant des céréales à limiter le recours aux traitements herbicide de synthèse afin de protéger la ressource en eau (absence de traitement herbicide)
RA_GAR1_GC02	Inciter les exploitants cultivant des céréales à limiter le recours aux traitements herbicide de synthèse afin de protéger la ressource en eau (réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides (niveau 2))
RA_GAR1_GC03	Inciter les exploitants cultivant des céréales à limiter le recours aux produits phytosanitaires de synthèse afin de protéger la ressource en eau (réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides (niveau 2) et hors herbicides (niveau 2))

Val de Saône**Grandes cultures**

RA_VDS3_GC02	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 40%
RA_VDS3_GC03	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 25%
RA_VDS3_GC04	Réduction progressive de l'IFT Hors Herbicides de 50%
RA_VDS3_GC05	Réduction progressive de l'IFT Hors Herbicides de 30%
RA_VDS4_GC02	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 40%
RA_VDS4_GC03	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 25%
RA_VDS4_GC04	Réduction progressive de l'IFT Hors Herbicides de 50%
RA_VDS4_GC05	Réduction progressive de l'IFT Hors Herbicides de 30%
RA_VDS4_GC07	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 25% et réduction progressive de l'IFT Hors Herbicides de 50%
RA_VDS4_GC08	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 40% et lutte biologique (trichogramme sur maïs)
RA_VDS5_GC02	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 40%
RA_VDS5_GC03	Réduction progressive de l'IFT Herbicides de 25%
RA_VDS5_GC04	Réduction progressive de l'IFT Hors Herbicides de 50%
RA_VDS5_GC05	Réduction progressive de l'IFT Hors Herbicides de 30%